

## Compte rendu du CSE extraordinaire du 10 Novembre 2020

Président : Frédéric GRASSART (Directeur des opérations logistiques)

Membres élus présents : Alain JOUAN, Gregory CHIAROT, Aurélien DELORME, Nicolas LAZZARO, Elodie MARTIN et Sandra MONNERY

Référent COVID : Vincent MOREL FOURRIER

---

La séance est ouverte à 12h15.

### Point 1 Cas COVID en forte hausse dans l'entreprise ? :

- Nous avons, depuis le début de l'épidémie 10 cas positifs sur le site.
  - 2 cas sur le mois d'aout 2020
  - 6 cas sur le mois d'octobre 2020
  - 2 cas sur le mois de novembre 2020
- L'ensemble des cas positifs recensés dans l'entreprise semblent, à priori, être dû à des contacts extérieurs.

---

### Point 2 Cas COVID Chef equipe1

- Le lundi 9 novembre 2020, nous avons été avertis en fin de journée d'un cas de Covid concernant un chef d'équipe de l'équipe 1 de la préparation.  
Dans la foulée, une information a été effectuée à l'ensemble du personnel par mail ainsi qu'en brief dès le lendemain matin.  
Au vue des mesures en place au sein de l'entreprise (port du masque, désinfection régulière des mains et du matériel), le risque de contact reste faible.  
La direction n'avait pas d'information du test réalisé par le chef d'équipe avant son information par téléphone en date du 9 novembre.
- Pour rappel, la définition d'un cas contact est, selon Santé publique France :
  - En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas où le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact,

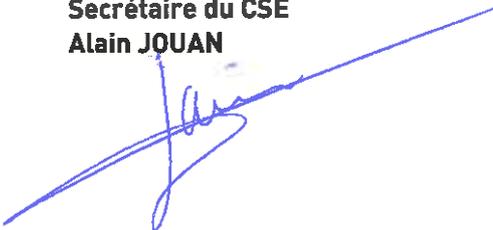
- Contact à risque : toute personne
    - Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
    - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
    - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
    - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
    - Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).
  - La direction rappelle qu'en cas de doute quant au fait d'avoir été en contact avec une personne testée positivement au Covid il convient de prendre contact avec son médecin traitant qui reste le seul interlocuteur en capacité de vous renseigner et de vous donner la démarche à suivre.
- 

**Point 3 Renforcement des mesures spécifiques à mettre en place sur l'équipe1 :**

- La direction propose de mettre en place un questionnaire qui servira à récupérer un maximum d'information auprès de la personne informant l'entreprise d'avoir été testé positivement au Covid.  
Ces informations pourront, en partie, être communiquées aux salariés afin de leur apporter de plus amples informations.  
Pour le reste, toutes les mesures en place reste bien entendu en application.
- 

La séance est levée à 12h57.

Secrétaire du CSE  
Alain JOUAN



Le Président  
Frédéric GRASSART

